



## Confirmation surface louée

-----  
Par btp

Bonjour actuellement je loue un dépôt depuis 2023 avec une surface de 1000m2 de terrain inscrit sur le bail . Lors de la signature du bail une capture d'écran a été jointe pour la surface louée mais après vérification le plan a une surface de 670m2.

Pouvez vous me dire laquelle surface est la bonne?

Cdlt

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Quel plan ? Le plan du cadastre peut être approximatif.  
Toutefois 670 ou 1000 fait une grosse différence.  
Le terrain est-il bornée ?

La surface du terrain est celle de la parcelle indiquée sur les actes publiés au SPF.

Vous pouvez interroger le SPF :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759  
[/url]

-----  
Par btp

Il s'agit d'une capture d'écran de Géoportail et non ce n'est pas borné.

-----  
Par yapasdequoi

La capture d'écran a toutes les chances d'être approximative.  
Prenez un renseignement auprès du SPF.